



Secrétariat National de la Justice
Département des Migrations

Document d'orientation pour l'Étape Préparatoire

2^e Conférence Nationale sur les Migrations, l'Asile et l'Apatridie - 2^e COMIGRAR



Introduction

Suite à la publication de l'ordonnance SENAJUS/MJSP n° 81 du 20 septembre 2023, le Secrétariat National de la Justice a entamé les démarches d'organisation et de mobilisation pour la 2^e Conférence Nationale sur les Migrations, l'Asile et l'Apatridie - 2^e COMIGRAR. Ainsi, l'État brésilien réaffirme son compromis à défendre les droits de la population migrante, réfugiée et apatride et reprend le débat sur le développement des politiques publiques nationales, départementales et municipales destinées à ce public.

La 2^e COMIGRAR a pour objet de consolider la participation sociale des personnes migrantes, réfugiées et apatrides dans la formulation de politiques, de programmes et d'actions qui visent à l'inclusion et la lutte contre les inégalités.

À ce titre, le Secrétariat National de la Justice invite ces populations, ainsi que leurs associations et groupes, les organisations de la société civile, les universités, les associations professionnelles, les départements, les municipalités à s'engager à cette mobilisation en vue d'approfondir les discussions et d'élaborer des propositions et de recommandations pour les politiques publiques en faveur des migrants, des réfugiés et des apatrides.

Pourquoi organiser une conférence nationale sur les migrations, l'asile et l'apatridie ?

La 1^{re} COMIGRAR a été considérée comme un jalon pour la politique de migrations, de refuge et d'apatridie au Brésil. Elle a compris la participation d'environ 5 000 personnes dans plus de 200 conférences libres et lors de la Conférence nationale, qui a eu lieu à São Paulo en 2014. Dans ce cadre-là, la 1^{re} COMIGRAR a produit des recommandations au sujet de la migration, de l'asile et de l'apatridie qui ont influencé la publication de la Loi n° 13.445/2017, qui consolide le paradigme des migrants, les réfugiés et les apatrides en tant que sujets de droits.

La 2^e COMIGRAR est une initiative de mobilisation nationale pour les différents acteurs sociaux, politiques et institutionnels intéressés à la question de la migration, du refuge et de l'apatridie: les migrants, les réfugiés et les apatrides, leurs groupes et associations, les travailleurs des services publics, les chercheurs, les fonctionnaires, les organisations de la société civile et les représentants de classe. La conférence mettra en lumière les principales demandes et contributions de la société, indiquant au gouvernement fédéral la voie à suivre pour faire respecter les droits des migrants, des réfugiés et des apatrides au Brésil, des Brésiliens de retour au pays et des Brésiliens à l'étranger.

Objectifs

Les objectifs de la 2^e COMIGRAR sont:

- I - approfondir le débat sur la migration, l'asile et l'apatridie ;
- II - proposer et discuter des lignes directrices et des recommandations pour les politiques publiques en faveur des migrants, des réfugiés et des apatrides ;
- III - promouvoir la participation sociale et politique des migrants, des réfugiés et des apatrides;

IV - favoriser l'articulation entre les acteurs publics, les organisations de la société civile, les associations et les collectifs de migrants, de réfugiés et d'apatrides qui travaillent sur la question.

Thème et axes thématiques

La 2^e COMIGRAR développera des réflexions, des discussions et des propositions à partir du thème "Citoyenneté en mouvement", et autour des axes suivants:

1. L'égalité de traitement et l'accès aux services publics;
2. L'Intégration socio-économique et la promotion du travail décent;
3. L'Interculturalité et la diversité;
4. La Gouvernance et la participation sociale;
5. La Migration et régularisation des documents;
6. La lutte contre les violations des droits;

Qui peut participer?

Ils peuvent participer:

- des migrants, des réfugiés et des apatrides;
- les Brésiliens à l'étranger et ceux de retour au pays;
- des représentants des autorités publiques;
- des représentants d'organisations de la société civile;
- des représentants d'organisations internationales;
- des membres de conseils et de comités sur la migration, l'asile et l'apatridie;
- membres d'associations de quartier, de collectifs locaux et de dirigeants communautaires
- des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des travailleurs d'établissements d'enseignement et de recherche
- quelqu'un d'intéressé.

Les étapes

Le 2^e COMIGRAR se déroulera en deux étapes, conformément au calendrier des activités:

I - **L'étape préparatoire**, comprenant:

a) Conférences Locales Libres:

Les Conférences Locales Libres sont des initiatives des **gouvernements municipaux et/ou de la société civile**.

Elles peuvent soumettre des propositions, mais ne votent pas de délégués pour la scène nationale.

Les propositions doivent être discutées à partir du [Texte de Base de la 2^e COMIGRAR: La citoyenneté en mouvement](#). Les propositions approuvées lors de la Conférence Locale Libre doivent être incluses dans la liste des propositions à se faire envoyer à l'équipe d'organisation de la 2^e COMIGRAR, en respectant le critère d'un **maximum de 03 (trois) propositions par axe thématique**.

Les responsabilités logistiques, administratives et financières de leur exécution doivent être assumées par l'entité fédérative ou l'organisme organisateur.

b) Conférences Départementales¹:

Les Conférences Départementales sont organisées par les **gouvernements des départements (“estados” e “Distrito Federal”) brésiliens**.

Ces conférences-là soumettent des propositions et votent des délégués qui iront à la Conférence nationale.

Les propositions doivent être discutées à partir du [Texte de Base de la 2^e COMIGRAR: La citoyenneté en mouvement](#). Les propositions approuvées lors de la Conférence départementale doivent être incluses dans la liste des propositions à se faire envoyer à l'équipe d'organisation de la 2^e COMIGRAR, en respectant le critère d'un **maximum 05 (cinq) propositions par axe thématique**.

Chaque conférence départementale élira un maximum de **30 (trente) pré-délégués** pour l'étape nationale, dont $\frac{1}{3}$ (un tiers) doit être des migrants, des réfugiés ou des apatrides.

Pré-délégués: il s'agit des candidats âgés de plus de 18 ans qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors des conférences départementales et des conférences nationales libres.

Après le dénombrement du total des conférences inscrites, il sera déterminé le nombre définitif des délégués qui iront à la Conférence Nationale. Ce nombre sera publié le **8 janvier 2024** sur le site institutionnel du Secrétariat National de la Justice.

Les délégués seront sélectionnés sur la base de **l'ordre de classement** indiqué dans la liste des pré-délégués envoyée, en veillant à ce que $\frac{1}{3}$ des migrants, réfugiés et apatrides soient représentés.

¹ On a choisi le mot “département” pour faire référence aux 26 “estados” et au “Distrito Federal” brésiliens.

Délégués: les 300 candidats ayant obtenu le plus de voix lors des conférences départementales et des conférences nationales libres, dont $\frac{1}{3}$ sera des personnes migrantes, réfugiées et apatrides

Les responsabilités logistiques, administratives et financières de leur exécution doivent être assumées par l'entité fédérative organisatrice.

c) Conférences Nationales Libres:

Les Conférences Nationales Libres sont une initiative de **la société civile**.

Ces conférences-là soumettent des propositions et peuvent élire des délégués à la Conférence Nationale, à condition de respecter les **délais d'inscription et les critères établis**.

Les Conférences Nationales Libres **doivent être thématiques**, avec un thème conforme aux axes thématiques. Elles peuvent se tenir en personne, virtuellement ou de manière hybride.

Les propositions doivent être discutées sur la base du [Texte de Base de la 2^e COMIGRAR: La citoyenneté en mouvement](#). Les propositions approuvées lors de la Conférence Nationale Libre doivent être incluses dans la liste des propositions à envoyer à l'organisation de la 2^e COMIGRAR, en respectant le critère d'un **maximum de 05 (cinq) propositions par axe thématique**.

La Conférence Nationale Libre élira un maximum de 10 (dix) pré-délégués à l'étape nationale, dont $\frac{1}{3}$ (un tiers) doivent être des migrants, des réfugiés ou des apatrides.

Pré-délégués: il s'agit des candidats âgés de plus de 18 ans qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors des conférences départementales et des conférences nationales libres.

Après le dénombrement du total des conférences inscrites, il sera déterminé le nombre définitif des délégués qui iront à la Conférence Nationale. Ce nombre sera publié le **8 janvier 2024** sur le site institutionnel du Secrétariat National de la Justice.

Les délégués seront sélectionnés sur la base de **l'ordre de classement** indiqué dans la liste des pré-délégués envoyée, en veillant à ce que $\frac{1}{3}$ des migrants, réfugiés et apatrides soient représentés.

Délégués: les 300 candidats ayant obtenu le plus de voix lors des conférences départementales et des conférences nationales libres, dont $\frac{1}{3}$ sera des personnes migrantes, réfugiées et apatrides

Les responsabilités logistiques, administratives et financières de leur exécution doivent être assumées par l'entité fédérative organisatrice.

II - Conférence nationale.

La Conférence nationale de la 2^e COMIGRAR aura lieu à Brasília les 7, 8 et 9 juin 2024. L'étape sera objet d'un document d'orientation propre.

Calendrier d'activités

Inscription des Conférences Locales Libres	du 25 septembre 2023 au 1 ^{er} mars 2024
Inscription des Conférences Départementales	du 25 septembre au 18 décembre 2023
Inscription des Conférences Nationales Libres avec élection des délégués	du 25 septembre au 18 décembre 2023
Inscription des Conférences Nationales Libres sans élection de délégués	du 8 janvier au 1 ^{er} mars 2024
Réalisation des Conférences Locales Libres	du 25 septembre 2023 au 30 mars 2024
Réalisation des Conférences Départementales	du 25 septembre 2023 au 30 mars 2024
Réalisation des Conférences Nationales Libres	du 8 janvier au 30 mars 2024
Réalisation de la Conférence Nationale	7, 8 et 9 juin 2024

Inscription des conférence

L'organisation de toutes les modalités de conférence qui constituent l'étape préparatoire doit être communiquée à la Coordination générale de la politique migratoire par [formulaire d'inscription](#) envoyé à l'adresse comigrar2@mj.gov.br.